

Pose de la 1^{ère} pierre de l'extension du centre Pu O Te Hau

Dans le cadre de la journée internationale de la femme

Lundi 8 mars 2021

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Madame la Ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine en charge de la lutte contre l'exclusion (MFA),

Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur,

Madame la représentante à l'assemblée de Polynésie française, présidente du conseil des femmes,

Monsieur le contre-amiral des forces armées en Polynésie française,

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, vous dire tout le plaisir que j'ai à revenir au Pû o te Hau, après une visite qui avait été particulièrement riche. Je garde de nos échanges un souvenir marqué. Nous devons nous revoir à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre dernier mais les aléas climatiques en ont décidé autrement.

Je tiens à vous remercier de l'occasion que vous m'offrez, Madame la Présidente, de prendre la parole en cette journée internationale des droits des femmes pour redire, avec force et détermination, combien votre combat et celui de toutes celles et ceux qui luttent au quotidien pour les droits des femmes est primordial.

Il l'est parce qu'il prône l'évidence, à savoir l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi parce votre action au sein du Pu O tehau est tournée vers la lutte contre toutes les formes de violences dont les femmes sont victimes. Et c'est sur ce dernier point que j'entends insister parce qu'il ne saurait y avoir d'égalité sans recul net de la violence.

Ici, comme ailleurs, ce combat est essentiel parce que quelle que soit la forme qu'elle revêt (physique, sexuelle, psychologique) la violence est un phénomène universel, enraciné dans toutes les cultures, sur tous les continents, dans tous les milieux sociaux.

Parce que combattre la violence, c'est défendre des droits fondamentaux qui constituent le socle de notre République : la liberté, l'égalité, la fraternité ;

Combattre les violences faites aux femmes c'est s'attaquer à un problème social majeur par son ampleur et par les coûts humains et sociaux considérables qu'il entraîne.

C'est indéniable, le regard porté sur les violences faites aux femmes a **considérablement évolué ces dernières années**

Ce mouvement de reconnaissance a été long et a supposé une dynamique porteuse de changement : comme sur l'ensemble du territoire, les « femmes battues » sont progressivement, sorties de l'indifférence collective pour endosser un statut de victime ayant des droits : la honte et la culpabilité doivent changer de camp.

Ces dernières années, portée par un mouvement mondial et par une mobilisation nationale sans précédent, la parole des victimes et des témoins s'est libérée à l'échelle de la France jusqu'à atteindre le fenua.

Car la Polynésie n'échappe pas au phénomène de violence :

En 2020,

- **2416 faits de violence ont été constatés, la moitié ont été commis dans la sphère familiale.**
- **77 % des victimes étaient des femmes.**
- 1 femme est décédée sous les coups de son conjoint.

Depuis 2016, des groupes de travail réunissent régulièrement les services de l'Etat, de la Justice, du Pays, les associations dans le cadre du conseil territorial de prévention de la délinquance que je préside avec le Procureur Général et le Président du Pays.

Priorité du Président de la République, le Grenelle des violences conjugales qui a connu sa déclinaison locale en 2019 a permis de mesurer l'investissement des acteurs et les progrès réalisés en matière de prise en compte de la problématique par les pouvoirs publics :

- La mise en place du TGD (téléphone grave danger),
- la désignation et la formation de référents au sein des tribunaux et des structures de santé,
- le déploiement de formations à destination des forces de l'ordre (AGIR),
- la création de postes d'intervenants sociaux au sein des brigades de gendarmerie et du commissariat de police,
- la création d'une fiche de signalement unique,
- la mise en place du dépôt de plainte simplifié à l'hôpital,
- la création de la Maison de la confiance et de la famille,
- l'installation du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) en 2019 qui a vocation à assurer la coordination, la mise en œuvre des dispositifs locaux d'aide aux victimes d'infractions pénales notamment.

Toutes ces actions ont très largement contribué à la libération de la parole et **l'amélioration de la prise en charge des victimes sur le territoire et porte ses fruits. En effet, en ce début d'année, même s'il est trop tôt pour en tirer des conclusions, on constate une baisse du nombre de plaintes tant en secteur police qu'en secteur gendarmerie.**

La nécessité d’agir auprès des auteurs en luttant contre la récidive a été prise en compte au travers de réponses pénales fortes, de la mise en œuvre de l’éloignement du conjoint violent et du développement de l’accompagnement psycho-social qui permet à l’auteur de s’inscrire dans un processus de changement.

Néanmoins, il reste du chemin à faire pour accompagner efficacement, à l’échelle de l’ensemble du territoire de la Polynésie française, auteurs et victimes dans un circuit de sortie de la violence.

Les efforts doivent désormais porter prioritairement sur les dispositifs de prévention précoces et sur l’amélioration de la prise en charge des victimes par le développement de structures d’accueil.

En effet, **je suis convaincu que lutter contre les violences faites aux femmes c’est mener un combat culturel** visant à modifier les regards, à inculquer des valeurs partagées, à développer des aptitudes à la vie en société et ce, **dès le plus jeune âge.**

Il faut éduquer au respect pour éviter que ne s’ancrent à l’âge adulte des comportements de domination qui sont générateurs de violences envers les femmes.

Cette mission est l'affaire de tous : des institutions du Pays, de l'Etat, mais aussi des communes qui ont un rôle essentiel de proximité à jouer.

L'école, les associations, les intervenants sociaux, les églises ont également le devoir d'y participer.

Tous, nous avons un rôle à jouer pour déconstruire l'image de la violence : nous devons marteler à nos enfants **qu'il n'existe pas de violence anodine, ordinaire, légitime ou consentie** : tous les faits de violence sont inacceptables et constituent des infractions que la Justice punit.

Améliorer la prise en charge des victimes c'est aussi offrir un lieu sécurisant pour recueillir leurs paroles, procéder aux constatations médico légales, déposer plainte, leur permettre de bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire et d'une orientation par des professionnels.

C'est l'objectif ambitieux poursuivi par l'annonce du projet de création au sein de l'hôpital, de la Maison des femmes, TUIAU a HINE que porte le Pays et qui devrait prochainement se concrétiser.

Monsieur le président, je tiens ici à vous réaffirmer que vous pourrez compter sur l'engagement et le soutien de l'Etat pour accompagner ce projet et faire vivre cette structure.

Le grenelle des violences conjugales a mis en exergue l'insuffisance de places en matière d'hébergement d'urgence à Tahiti et sur les îles.

Face à des besoins grandissants et à la détresse des victimes, les associations et les travailleurs sociaux se trouvent bien souvent démunis. C'est la raison pour laquelle la création de places d'hébergement est indispensable pour la cause que vous défendez : Celle des femmes du fenua et de leurs enfants auxquels nous devons une mise en sécurité rapide et un accompagnement dans leur reconstruction psychologique et sociale.

Ces avancées concrètes à Tahiti ne doivent pas passer sous silence la situation complexe des îles plus éloignées. A la douleur des victimes s'ajoutent la honte, la pression du regard des autres, l'isolement et l'absence de structure d'accueil et d'hébergement.

Face à ces situations, le développement de réseaux de proximité animés par les tavana est nécessaire pour adapter des réponses aux situations d'urgence.

La lutte contre l'isolement des victimes des îles éloignées constituera, je pense que vous en serez d'accord monsieur le président, une priorité inscrite dans le prochain plan de prévention de la délinquance car nous avons la responsabilité de nous adapter aux spécificités de notre territoire et de permettre un accès égalitaire aux droits.

Pour conclure, je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et religieux qui contribuent à lever les *tabu* sur les violences faites aux femmes.

C'est au prix d'actions collectives, concertées que nous pourrons profondément modifier les mentalités, changer les comportements, lutter efficacement contre ce fléau et tendre vers l'évidence que j'évoquais en introduction, à savoir l'égalité entre les femmes et les hommes.